



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce memorandum est pour vous informer qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal **le lundi 17 janvier 2022 à 19h30 avec l'application de visioconférence ZOOM**. Par décision unanime, les membres du Conseil ont statué que pour 2022, les séances ordinaires débiteront à cette heure.

2020-029

En vertu des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant les mesures de prévention à mettre en place dans les organisations municipales pour contrer la propagation du coronavirus COVID-19 et pour assurer la bonne gouvernance, les assemblées du Conseil municipal se dérouleront jusqu'à nouvel ordre à huis clos et seront enregistrées avec l'application de conférence ZOOM. Elles seront téléversées dans les jours suivants sur la page Facebook de la Municipalité.

Si vous avez des interrogations ou des commentaires que vous désirez adresser aux élus épiphanois durant la période des questions et sur les points inscrits à l'ordre du jour, veuillez-nous les faire parvenir par courriel (direction@saint-epiphane.ca) ou sous cette publication Facebook avant dimanche le 16 janvier 2022 à 20h00. Si vous utilisez le courriel pour nous les faire parvenir, ce dernier devra obligatoirement contenir votre nom complet afin que vos questionnements puissent être adressés aux élus.

DONNÉ à Saint-Éphane, le 10^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux (2022).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Éphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052 poste 210
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : direction@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux (2022).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier